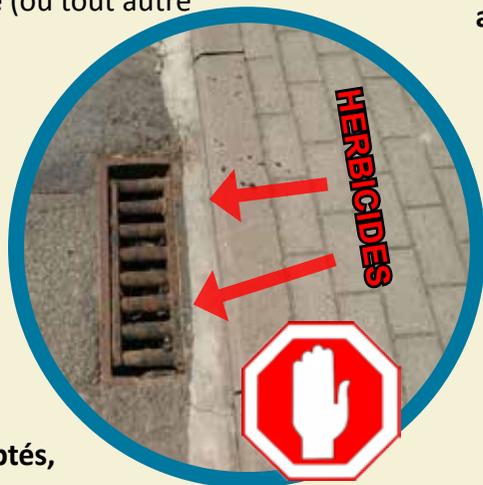


Respectons la loi

- L'entretien du **trottoir** est à charge de chaque citoyen même s'il appartient au domaine public. Il est donc **interdit* de les pulvériser avec un herbicide** (ou tout autre pesticide).
- **Ne vidons jamais ni ne rinçons le pulvérisateur dans l'égout ou dans l'évier !**
- Au jardin, suivons les conseils du revendeur, **n'utilisons que des produits adaptés**, prévus pour un usage amateur et **respectons les doses prescrites**.
- Un emballage phytosanitaire n'est pas un déchet ménager ordinaire! **Ramenons nos bidons ou anciens produits au parc à containers**, au rayon des déchets spéciaux.



*Dès le 1er juin 2014.



Editeur responsable : Commune - Graphic Design - Adalia asbl - Photos : Adalia et Pôle de Gestion Différenciée

Pour plus d'infos

Problème de pucerons, de limaces, de campagnols,... il y a toujours une solution alternative aux pesticides. Visitez notre site ou contactez notre association.



info@adalia.be

www.adalia.be

Le Pôle Wallon de Gestion Différenciée accompagne les services communaux vers des pratiques plus écologiques.
www.gestiondifferentiee.be



Avec le soutien de



Wallonie



Des problèmes de voisinage ?



Accueillons la nature à notre porte !



Changeons de regard!

Mais qui est le coupable ?

Le pissenlit, ainsi que l'ortie, le rumex, le mouron, le plantain, le séneçon, ... sont trop souvent accusés de vagabondage sur les trottoirs et les pelouses. Le vrai coupable est le produit pesticide, véritable tueur en série, car il est toxique pour nous et notre environnement.



Or, ces plantes spontanées ont de nombreux intérêts car elles peuvent :

- apporter des couleurs
- couvrir le sol
- accueillir la faune utile
- nourrir les pollinisateurs



Le saviez-vous ?

Parmi les pesticides contrôlés dans les nappes d'eau souterraine, une dizaine de ceux-ci sont responsables de la plupart des pollutions. Ce sont tous des herbicides... et principalement d'usage non agricole.

Source: Etat des nappes d'eau souterraine de Wallonie. Edition : SPW 2014

Tolérer les plantes spontanées ne veut pas dire laisser à l'abandon

Si la flore spontanée s'installe, c'est justement que l'on respecte votre santé et l'environnement, en se passant de produits chimiques !



Ces plantes sauvages vous gênent-elles vraiment ?



Entretien écologique

L'interdiction de pulvériser dans les espaces publics oblige aussi les gestionnaires à les gérer différemment. Les parcs et les cimetières verts, où la végétation spontanée est tolérée, sont des espaces favorables au recueillement, et qui inspirent tout aussi bien au respect.